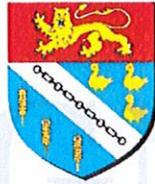


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Département du
Calvados



EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal
de la Commune de SOIGNOLLES
14190

Date d'affichage : 15/04/2025

Date de convocation : 31/03/2025

Nombre de membres :

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 0

Délibération n° 2025-16

**DÉMARCHE COLLECTIVE VISANT
A MAITRISER L'EOLIEN**

Le 8 avril 2025 à 20h30.

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.

Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mme LE COGUIC Ophélie,
Mr LEBOYER Hugues, Mme HAGHEBAERT Olympe, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige,
Mr GAUCHET Bruno, Mme HAMELIN Jocelyne.

Était absent excusé : Mr BESANÇON Geoffroy.

Mr MENARD Bruce a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Démarche collective visant à maîtriser l'éolien

Madame le Maire donne lecture du mail de Mr Jean-Claude BRETEAU, Vice-président en charge de la Transition écologique à la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande qui propose une démarche collective entre six communes, visant à maîtriser l'éolien sur le territoire, aux membres du Conseil Municipal.

Les membres du conseil municipal échange sur le sujet.

Considérant que les nuisances sonores générées par les éoliennes doivent être prises en compte.

Considérant que la hauteur et la puissance ne seront établies qu'après validation du dossier soumis par le développeur auprès du guichet unique de la préfecture.

Considérant que la commune ne contrôle pas le foncier, rendant difficile l'imposition de restrictions aux propriétaires concernant la signature de baux.

Considérant que cette démarche entraîne des coûts pour la commune, incluant les frais d'avocats et les frais d'études pour le collectif de communes et sachant que la commission Transition écologique de la CDC dispose d'un budget.

Considérant que ce processus ne tient pas compte des opinions opposées à l'énergie éolienne.

Considérant que les membres du conseil municipal méritent d'être informés de la démarche sans s'engager.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À 3 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE
ET 2 ABSTENTIONS S'OPPOSE À LA DÉMARCHE COLLECTIVE VISANT À MAITRISER
L'ÉOLIEN PROPOSÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CINGAL-SUISSE
NORMANDE.**

Certifié exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance
Mr MENARD Bruce

Pour extrait conforme
Le Maire,
FIEFFÉ Patricia

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 014-211406749-20250408-DELIB_2025_16-DE

Reçu
Levraut

